

François partit avec frère Massé de Marignan et se présenta au pape Honorius. "Très-Saint-Père, lui dit-il, il y a quelques années que j'ai réparé une petite église dans votre domaine ; je vous supplie d'y attacher une indulgence qui soit sans offrandes." Le pape lui répondit que cela ne se pouvait faire convenablement parce que celui qui demande une indulgence doit la mériter par de bonnes œuvres, comme de contribuer par ses aumônes au rétablissement des églises ruinées. "Mais, ajouta-t-il, combien d'années d'indulgence me demandez-vous d'attacher à ce lieu ?" — "Saint-Père, je ne demande pas à Votre Sainteté des années, mais des âmes." — "Comment voulez-vous des âmes, dit le pape ?" — "Saint-Père, poursuivit François, à cause des bienfaits que Dieu a répandus en ce lieu, je souhaite, si cela est agréable à Votre Sainteté, que toute personne qui, confessée, contrite, absoute régulièrement par un prêtre, visitera cette église, reçoive la rémission tant de ses péchés que des peines de ses péchés, depuis le jour de son baptême jusqu'à l'heure de sa visite." — "François, ajouta le pape, vous demandez beaucoup, et la cour romaine n'a pas coutume d'accorder pareille indulgence." — Le B. François répondit : Très-Saint-Père, je ne le demande pas de moi-même, mais de la part de Jésus-Christ qui m'a envoyé." A ce nom sacré, le Pape reprit aussitôt par trois fois : "C'est mon bon plaisir que vous obteniez cette indulgence ; qu'il soit fait au nom du Seigneur comme vous le demandez." Les cardinaux qui étaient là lui représentèrent qu'en accordant une si grande indulgence, il allait détruire celles que l'on gagnait soit à aller reconquérir la Terre-Sainte sur les infidèles, soit à visiter le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul. A cela le pape répondit : "Nous avons accordé cette indulgence ; nous ne pouvons détruire ce qui est fait ; du reste il n'est pas à propos de révoquer cette faveur. Seulement nous pouvons la modifier." Et appelant François, il lui dit : "Nous vous accordons, à partir de ce moment, que toute personne qui, confessée et contrite, visitera l'église dont vous nous avez parlé, reçoive la rémission tant de ses péchés que des peines méritées par ses péchés ; cette faveur, nous voulons qu'on puisse la gagner chaque année à perpétuité, mais seulement pendant un jour naturel, depuis les premières vêpres, y compris la nuit, jusqu'au soir du lendemain." A ces paroles, François inclina humblement la tête, et comme il s'en allait :